

UGFS ISLAMIC FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration tenu le 05 août 2014, et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND », comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

1. Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers faisant ressortir un actif net de 89.877,568 DT, un résultat net bénéficiaire de 1.209,724 DT, et une valeur liquidative de 89,877 DT par part contre une valeur initiale souscrite de 100 DT, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du fonds islamique « UFGS ISLAMIC FUND ».

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états

financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers du fonds annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND » au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications spécifiques

4-1. Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers « UGFS ISLAMIC FUND », nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

4-2. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND », sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

4-3. Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND » des normes prudentielles prévues par les articles 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, tel que complété par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2006-1248 du 02 mai 2006, ainsi que de la politique d'investissement telle que mentionnée dans le règlement intérieur. De cette appréciation, il ressort que les actifs du fonds en valeurs mobilières représentent 77,38% de l'actif total au 31 décembre 2016, soit une proportion inférieure au seuil maximum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 27 septembre 2017

Le Commissaire aux Comptes

Mohamed Karem SARSAR

BILAN
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>71 963,460</u>	<u>77 811,430</u>
Actions et droits rattachés		71 963,460	77 811,430
Titres OPCVM		0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>21 037,913</u>	<u>14 099,085</u>
Placements monétaires		0,000	9 529,150
Disponibilités		21 037,913	4 569,935
Créances d'exploitation		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
TOTAL ACTIF		<u>93 001,373</u>	<u>91 910,515</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	1 293,782	1 013,721
Autres créditeurs divers	7	1 830,023	2 006,150
TOTAL PASSIF		<u>3 123,805</u>	<u>3 019,871</u>
ACTIF NET			
Capital	12	98 435,267	92 299,881
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(3 409,237)	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		(5 148,462)	(3 409,237)
ACTIF NET		<u>89 877,568</u>	<u>88 890,644</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>93 001,373</u>	<u>91 910,515</u>

ETAT DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Note	<u>31 décembre</u>	
		<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus du portefeuille-titres	8	<u>2 465,655</u>	<u>2 724,375</u>
Dividendes		2 465,655	2 724,375
Revenus des placements monétaires	9	<u>25,404</u>	<u>29,150</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>2 491,059</u>	<u>2 753,525</u>
Charges de gestion des placements	10	(5 106,031)	(4 468,755)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>(2 614,972)</u>	<u>(1 715,230)</u>
Autres charges	11	(2 324,435)	(2 139,590)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>(4 939,407)</u>	<u>(3 854,820)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(209,055)	445,583
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>(5 148,462)</u>	<u>(3 409,237)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		209,055	(445,583)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 605,658	(7 500,598)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(1 330,798)	(32,162)
Frais de négociation de titres		(125,729)	(397,787)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>1 209,724</u></u>	<u><u>(11 785,367)</u></u>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2016	2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 209,724	(11 785,367)
Résultat d'exploitation	(4 939,407)	(3 854,820)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 605,658	(7 500,598)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 330,798)	(32,162)
Frais de négociation de titres	(125,729)	(397,787)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(222,800)	676,011
Souscriptions		
- Capital	10 000,000	55 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	(911,919)	(66,960)
- Régularisation des sommes distribuables	(304,057)	(170,770)
Rachats		
- Capital	(10 000,000)	(55 100,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	898,174	297,388
- Régularisation des sommes distribuables	95,002	616,353
- Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	986,924	(11 109,356)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	88 890,644	100 000,000
En fin de l'exercice	89 877,568	88 890,644
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	1 000	1 000
En fin de l'exercice	1 000	1 000
VALEUR LIQUIDATIVE	89,877	88,890
TAUX DE RENDEMENT	1,11%	(11,11%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT ISLAMIQUE « UGFS ISLAMIC FUND »

« UGFS ISLAMIC FUND », initialement dénommé « UGFS ETHICAL FUND », est un Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières islamique régi par le code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, et par la loi n°2013-48 du 09 décembre 2013 relative aux fonds d'investissement islamiques.

Le Fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 26 septembre 2013 sous le numéro 35-2013. Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 20 février 2014, d'octroyer un agrément sous le numéro 08-2014 pour le changement de la dénomination de « UGFS ETHICAL FUND » en « UGFS ISLAMIC FUND ».

Le Fonds a été constitué le 18 septembre 2014. La date d'ouverture des souscriptions au public a été fixée au 11 décembre 2014.

Le Fonds « UGFS ISLAMIC FUND » est un fonds de catégorie mixte, opérant conformément aux règles de la finance islamique et destiné aux investisseurs acceptant un haut risque et qui sont à la recherche de placements conformes aux normes charaïques.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. L'Amen Bank est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS).

Le Fonds s'interdit d'effectuer des placements dans des sociétés dont l'activité ou les revenus ne respectent pas un certain nombre de principes charaïques et déontologiques. Le choix de ces placements est effectué sur la base d'un filtrage sectoriel et financier. Les titres choisis sont approuvés par un comité de contrôle charaïque.

Les actifs du fonds sont investis de la manière suivante :

- Minimum 50% de l'actif en actions cotées en bourse acceptées par le comité de contrôle charaïque;
- Maximum 30% de l'actif en valeurs mobilières, autres que des actions cotées, acceptées par le comité de contrôle charaïque ;
- Maximum 5% de l'actif net en OPCVM islamiques ;
- 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités acceptées par le comité de contrôle charaïque.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille-titres et des revenus y afférents

Les éléments du portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les revenus des placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Évaluation des éléments du portefeuille-titres

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM Islamiques. Les titres admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

AUTRES INFORMATIONS EXPLICATIVES AU 31 DECEMBRE 2016

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à 71 963,460 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		71 858,400	71 963,460	80,07%
BEST LEASE	3 000	5 775,950	5 280,000	5,87%
DELICE HOLDING	450	7 042,952	6 980,400	7,77%
SAH	490	4 630,699	6 643,420	7,39%
OFFICEPLAST	2 750	7 361,000	8 450,750	9,40%
CEREALIS	1 615	7 754,106	8 286,565	9,22%
SIAME	3 250	6 870,000	7 790,250	8,67%
TPR	1 998	7 360,350	5 654,340	6,29%
ENNAKL	500	5 216,428	7 200,000	8,01%
GIF	1 015	2 976,480	1 754,935	1,95%
UADH AA	1 160	7 540,000	5 718,800	6,36%
SOTIPAPIER	2 000	9 330,435	8 204,000	9,13%
TOTAL		71 858,400	71 963,460	80,07%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille – titres », sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Plus (moins) valeurs latentes	Valeurs au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	85 312	(7 501)	77 812	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions cotées	16 172		16 172	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions cotées	(29 626)		(29 626)	(1 331)
* <u>Variation des plus ou moins valeurs latentes</u>				
Actions cotées		7 606	7 606	
<u>Soldes au 31 décembre 2016</u>	71 858	105	71 963	(1 331)

Note 5 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à 21 037,913 DT et se détaille ainsi:

Placements monétaires et disponibilités	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Disponibilité	-	21 037,913	21 037,913	23,41%
Banque		19 976,269	19 976,269	22,23%
Sommes à l'encaissement		1 061,644	1 061,644	1,18%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,00%
TOTAL		21 037,913	21 037,913	23,41%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	256,654	271,677
Rémunération du dépositaire	741,020	742,044
Commission Clearing dépositaire	296,108	0,000
Total	1 293,782	1 013,721

Note 7 : Autres créditeurs divers

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
Redevance CMF	7,522	7,545
Rémunération du CAC	1 666,931	1 776,754
Etat retenue à la source	155,570	221,851
Total	1 830,023	2 006,150

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
Revenus des actions	2 465,655	2 724,375
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000
Total	2 465,655	2 724,375

Note 9 : Revenus des placements monétaires

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
Revenus du compte de dépôt	25,404	29,150
Total	25,404	29,150

Note 10 : Charges de gestion des placements

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	976,082	1 349,099
Rémunération du dépositaire	2 949,959	3 119,656
Commissions clearing dépositaire	1 179,990	0,000
Total	5 106,031	4 468,755

Note 11 : Autres charges

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
Redevance CMF	82,730	114,340
Rémunération du CAC	1 903,939	1 776,754
Impôt & Taxe	75,000	135,000
Services bancaires et assimilés	262,766	113,496
Total	2 324,435	2 139,590

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2016, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015

Montant	92 299,881
Nombre de parts	1 000
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	10 000,000
Nombre de parts émises	100
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	(10 000,000)
Nombre de parts rachetées	100
Nombre de copropriétaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 605,658
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 330,798)
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	(911,919)
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	898,174
Droits de sortie	0,000
Frais de négociation de titres	(125,729)

Capital au 31/12/2016

Montant	98 435,267
Nombre de parts	1 000
Nombre de copropriétaires	3

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
Revenus des placements	2,491	2,754
Charges de gestion des placements	(5,106)	(4,469)
Revenus net des placements	(2,615)	(1,715)
Autres charges	(2,324)	(2,140)
Résultat d'exploitation (1)	(4,939)	(3,855)
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,209)	0,446
Sommes distribuables de l'exercice	(5,148)	(3,409)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7,606	(7,501)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1,331)	(0,032)
Frais de négociation de titres	(0,126)	(0,398)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	6,149	(7,931)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,210	(11,785)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	6,149	(7,931)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,014)	0,230
Sommes non distribuables de l'exercice	6,135	(7,701)
Valeur liquidative	89,877	88,890
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	5,71%	5,03%
Autres charges / actif net moyen	2,60%	2,41%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-5,76%	-3,84%

13.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les partis liées se détaillent comme suit:

- 1- Le règlement intérieur du fonds, prévoit que la société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA (UGFS – NA) perçoit une commission de gestion de 1% HT par an, calculée sur la base de l'actif net de « UGFS ISLAMIC FUND ».

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 976,082 DT contre 1.349,099 DT au 31 décembre 2015.

Le même règlement prévoit que la société de gestion perçoit, en outre une commission de surperformance dès que le rendement annuel du fonds dépasse les 8%. Cette commission est de 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 8%. Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Le prélèvement est effectué annuellement.

Cette commission est nulle au cours de l'exercice 2016, étant donné que le taux de rendement du fonds est faible 1,11%.

- 2- Le même règlement prévoit que le dépositaire AMEN BANK perçoit une commission annuelle de 0,2% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2.500 DT en HT pour les trois premières années et de 5.000 DT en HT pour le reste des années.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 2.949,959 DT, contre 3.119,656 DT au 31 décembre 2015.

Le même règlement prévoit que le dépositaire AMEN BANK percevra une deuxième commission de Clearing d'un montant forfaitaire fixé à 1.000 DT en HT par an à partir de la 2ème année.

Les commissions de clearing perçues par le dépositaire au cours de l'exercice 2016, totalisent la somme de 1.179,990 DT.

- 3- Le même règlement, prévoit que le contrôle de la conformité du fonds avec les normes charaïques est assuré par un comité de contrôle charaïque composé d'experts indépendants et spécialisés en doctrine des transactions islamiques.

La rémunération de ce comité est fixée à un maximum de 3.000 DT par an et ce à partir de la 2ème année et elle est à la charge de « UGFS ISLAMIC FUND ».

Cette rémunération est nulle au titre de l'exercice 2016.

بسم الله الرحمن الرحيم

تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الإسلامي

الى صندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الإسلامي

وفقا لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود و المعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2016/12/31 لإبداء الرأي في مدى التزام المؤسسة بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق، أما مسؤوليتنا فتنحصر في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقا لمعايير الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة و المراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط و تنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات و التفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بان الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود و المعاملات المنفذة خلال الفترة، و نعتقد بان أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساسا مناسباً لإبداء رأينا.

في رأينا: أن صندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الإسلامي، خلال السنة المالية المحددة، ملتزم بتنفيذ واجبه تجاه تنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية:

السيد منير قراجة

السيد منير التليبي

السيد برهان النفاتي